

Une résolution soumise par la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQuébec), QC



FAVORISER LA CONTRIBUTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DU SAINT-LAURENT ET DES GRANDS LACS AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE BLEUE

Mai 2024

ATTENDU QUE le système de transport maritime du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs forme une artère vitale pour le développement économique du Québec et du Canada, s'appuyant sur un réseau portuaire qui joue un rôle essentiel au sein de ce système;

ATTENDU QU'avec plus de 3 700 kilomètres incluant la Voie maritime du Saint-Laurent, ce système de transport Saint-Laurent–Grands Lacs constitue une véritable porte d'entrée vers le cœur industriel de l'Amérique du Nord;

ATTENDU QUE l'industrie maritime représente au Québec près de 30 000 emplois en mer et à terre, qui œuvrent au sein de plus de 300 entreprises offrant des services dans les domaines du transport, du transbordement, de l'entreposage, du pilotage, de la réparation et de la construction navale;

ATTENDU QUE le réseau portuaire du Québec manutentionne plus de 100 millions de tonnes de marchandises par année, près du trois quarts des marchandises transbordées dans les ports du Saint-Laurent étant des marchandises internationales;

ATTENDU QUE plusieurs ports du système de transport Saint-Laurent–Grands Lacs sont caractérisés par des infrastructures vieillissantes qui requièrent des investissements majeurs pour leur mise à niveau au cours des prochaines années. À titre d'exemple, le port de Québec évalue ses besoins en investissements à 400 millions de dollars sur cinq ans pour l'entretien de ses infrastructures;

ATTENDU QUE ces infrastructures subissent aussi une dégradation accélérée liée aux changements climatiques, ajoutant ainsi une pression accrue sur ces installations et augmentant les défis d'entretien et de mise à niveau ainsi que d'investissements;

ATTENDU QUE le transport maritime constitue un mode de transport durable et sécuritaire, améliorant constamment sa performance environnementale grâce à un cadre réglementaire en

évolution, au programme environnemental de l'Alliance verte, ainsi que des mesures concrètes entre autres pour en favoriser la décarbonation;

ATTENDU QUE l'industrie maritime et l'ensemble des partenaires du milieu de la recherche et du développement peuvent contribuer au développement d'une économie bleue en poursuivant leur rôle de levier économique auprès des entreprises du Québec et du Canada, tout en améliorant la performance environnementale et en misant sur l'innovation à cet effet;

ATTENDU QUE la transition énergétique et la décarbonation du système de transport maritime requiert aussi des investissements importants qui auront en bout de ligne des répercussions positives sur la collectivité;

IL EST RÉSOLU QUE la CMQuébec demande à l'Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent d'utiliser son pouvoir d'influence afin de favoriser l'attribution de fonds gouvernementaux adéquats aux intervenants de l'industrie maritime pour l'entretien et la mise à niveau des infrastructures portuaires, ainsi que pour des mesures de décarbonation tel que l'électrification des quais;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE les défis liés à la compétitivité, au cadre législatif et à la décarbonation du réseau de transport maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs puissent faire partie des travaux et d'un éventuel Plan d'action de la commission des maires sur la transformation économique.

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE des copies de la présente résolution soient partagées avec les ministères des transports fédéral et provinciaux, ainsi que les partenaires pertinents du secteur maritime du bassin.